

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le lundi deuxième jour du mois de mars 2009, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire : Monsieur Philippe Dionne

Les conseillères et conseillers : Mesdames Marie-Jeanne Dubé
Isabelle Lagacé
Nancy St-Pierre

Messieurs Sylvain Desmeules
Robert Levesque
Gilles Sigouin

formant quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite la bienvenue aux élus (es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 36-03-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant le point intitulé "Affaires nouvelles" ouvert.

Résolution 37-03-2009

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du 2 février 2009 soit accepté en sa forme et teneur.

Résolution 38-03-2009

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le bordereau numéro 02-2009 des comptes à payer soit accepté au montant de trente-quatre mille cinq cent vingt-trois dollars et soixante et un cents (34 523,61 \$).

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 02-2009 des comptes payés au montant de soixante-dix-huit mille huit cent trois dollars et neuf cents (78 803,09 \$).

SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

Chacun (e) des élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix donne les informations pertinentes touchant leur dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION

Résolution 39-03-2009

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
MONSIEUR ROBERT LEVESQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut nommer un maire suppléant pour une période déterminée.

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que monsieur Robert Levesque soit nommé, maire suppléant, pour une période de huit (8) mois, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

B- Que tous les documents et les effets bancaires de la municipalité soient signés par le maire, monsieur Philippe Dionne, ou par le maire suppléant, monsieur Robert Levesque, et la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant;

C- Que le maire suppléant, monsieur Robert Levesque, soit mandaté à assister et à siéger au Conseil des maires de la M.R.C. de Rivière-du-Loup et remplit toutes les fonctions du maire.

Résolution 40-03-2009

**AJUSTEMENT DES BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER
ET CEUX DES COMPTES PAYÉS POUR L'ANNÉE 2008**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à chaque séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix un bordereau des

comptes à payer et celui des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE

certaines dépenses déjà approuvées ont été omises d'être inscrites à certains bordereaux des comptes à payer et ceux des comptes payés pour l'année 2008.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix apporte certaines modifications ou correctifs pour les dépenses approuvées qui ont été omises ou qui sont à corriger pour certains bordereaux des comptes à payer et ceux des comptes payés :

Bordereau des comptes à payer

Bordereau numéro 02-2008

- Ajouter un crédit à la facture d'Automoteur RDL inc., pour un retour de marchandise, au montant de cinquante-six dollars et quarante-quatre cents (56,44 \$) et corrige le montant total du bordereau numéro 02-2008 des comptes à payer pour trente-sept mille trois cent quarante-deux dollars et deux cents (37 342,02 \$);

Bordereaux des comptes payés

Bordereau numéro 01-2008

- Ajouter une dépense de madame Roxanne Marquis pour l'entretien ménager de la salle paroissiale, au montant de quatre-vingt-onze dollars et treize cents (91,13 \$) et corrige le montant total du bordereau numéro 01-2008 des comptes payés pour quarante et un mille six cent quatre-vingt-

treize dollars et quatre-vingt-neuf cents (41 693,89 \$);

Bordereau numéro 03-2008

- Ajouter à la dépense de Bell Canada (bureau 418 898-2031), un montant de neuf dollars (9 \$), qui a été crédité au mois d'avril 2008;
- Ajouter une dépense de la Fondation du CHRGP, renouvellement à l'organisme et versement d'une contribution financière, au montant de trente-cinq dollars (35 \$);
- Ajouter une dépense de La Tournée des attrait et des arts de Rivière-du-Loup, pour le soutien financier de la promotion du milieu, au montant de cinquante dollars (50 \$);
- Le nouveau montant total du bordereau numéro 03-2008 des comptes payés est vingt-trois mille quatre cent dix-sept dollars et quarante cents (23 417,40 \$);

Bordereau numéro 04-2008

- Ajouter une dépense de la Société Canadienne des Postes, pour des articles d'affranchissement, au montant de cent soixante-huit dollars et huit cents (168,08 \$) et corrige le montant total du bordereau numéro 04-2008 des comptes payés pour vingt-six mille neuf cent quarante-deux et quatre-vingt-huit cents (26 942,88 \$);

Bordereau numéro 05-2008

- Ajouter une dépense de monsieur Étienne Lepage, pour les frais de repas concernant la formation Officier urbain du mois de mai, au montant de cinquante et un dollars et quatre-vingt-huit cents (51,88 \$) et corrige le montant total du bordereau numéro 05-2008 des comptes payés pour douze mille sept cent trente-cinq dollars et dix cents (12 735,10 \$);

Bordereau numéro 07-2008

- Ajouter un crédit accordé à madame Roxanne Marquis, pour l'entretien ménager de la salle paroissiale, au montant de cent quinze dollars (115 \$) et corrige le montant du bordereau numéro 07-2008 des comptes payés pour vingt-deux mille cinq cent douze dollars et vingt cents (22 512,20 \$);

Bordereau numéro 08-2008

- Enlever les salaires du mois inscrits auparavant, au montant de sept mille deux cent trente et un dollars et quarante-deux cents (7 231,42 \$);
- Ajouter les salaires versés en août 2008, au montant de six mille huit cent douze dollars et quatre-vingt-dix cents (6 812,90 \$) et corrige le montant du bordereau numéro 08-2008 des comptes payés de cent vingt-sept mille quatre cent vingt dollars et quatorze cents (127 420,14 \$);

Bordereau numéro 11-2008

- Ajouter une dépense au Comité des Jeunes Sportifs de Saint-Paul-de-la-Croix inc., pour le troisième versement du budget de fonctionnement, au montant de mille sept cent quatre-vingt-deux dollars (1 782 \$) et corrige le montant du bordereau numéro 11-2008 des comptes payés pour vingt et un mille cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (21 169,95 \$).

Résolution 41-03-2009

COURS DE FORMATION OFFERTS PAR L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC HIVER - PRINTEMPS 2009

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de l'Association des directeurs municipaux du Québec, en décembre 2008, au sujet du programme de formation offert par l'ADMQ pour l'hiver et le printemps 2009;

CONSIDÉRANT QUE

les cours offerts pour notre région sont :

- Rédaction de procès-verbaux, résolutions et règlements, le 29 avril 2009;
- Intervention du gestionnaire en situation de crise, d'agressivité, d'intimidation et de menaces, le 4 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE

le coût pour ces cours sont de trois cent dix dollars (310 \$) plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE

ces formations se tiendront à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, à s'inscrire et à suivre le programme de formation offert par l'Association des directeurs municipaux, pour l'hiver et le printemps 2009, tel que mentionné précédemment au coût de trois cent dix dollars (310 \$) plus taxes. Les dépenses de ces formations sont défrayées par la municipalité.

Résolution 42-03-2009

HOMMAGE À NOS AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Nathalie Fournier du journal Le Saint-Laurent / Portage, en date du 8 janvier 2009, au sujet d'un projet thématique afin de livrer un hommage aux personnes âgées de l'ensemble des localités situées à l'intérieur du KRTB, sous le thème : "**En toute amitié chez nos aînés**";

CONSIDÉRANT QUE

le choix de l'aîné est monsieur Laurent Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE

cet hommage sera publié dans le journal Le Saint-Laurent / Portage dans l'édition de mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE

le coût de cette publicité est de cinquante-cinq dollars (55 \$) plus taxes pour un format de 2 pouces par 1 ½ pouces.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de défrayer un montant de cinquante-cinq dollars (55 \$)

plus taxes, pour rendre hommage à notre aîné, monsieur Laurent Ouellet, dans le journal Le Saint-Laurent / Portage.

Résolution 43-03-2009

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR PERMETTRE DES CAMPS DE VACANCES À DES ENFANTS DE FAMILLES À FAIBLE REVENU, ÉTÉ 2009

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Maude Roy-Chabot, organisatrice communautaire au CLSC Rivières et Marées, en date 17 février 2009, au sujet d'une demande de contribution financière afin de permettre à des familles et à des enfants de bénéficier d'un camp de vacances à l'été 2009;

CONSIDÉRANT QUE la crise économique actuelle touche aussi notre MRC et nombreuses sont les familles qui subissent le stress continu de manquer de moyens financiers;

CONSIDÉRANT QUE les intervenantes et intervenants du CLSC interviennent auprès de ces familles et l'expérience des années antérieures démontre les bienfaits d'un séjour en camp de vacances, tant pour les enfants qui ont l'occasion de s'amuser avec d'autres enfants, que pour les parents qui peuvent s'offrir ainsi un moment de répit;

CONSIDÉRANT QU' une trentaine d'enfants ont bénéficié d'un camp en 2008 grâce au support financier du milieu. Un séjour dans un camp coûte en moyenne trois cent quarante dollars (340 \$) par semaine.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) et présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix verse une contribution financière de vingt-cinq

dollars (25 \$) aux Fonds de dépannage PA.RI.CI./camps de vacances afin de permettre à des jeunes qui vivent dans des familles à faible revenu de séjourner une semaine à un camp de vacances.

Résolution 44-03-2009

DEMANDE DE COMMANDITAIRE POUR LE JOURNAL "LE LIEN" DU CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB SEIGNEUR CÔTÉ 10096

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Hugo Tremblay, responsable du journal "Le Lien", en date du 19 février 2009, au sujet d'une demande de commanditaire pour le journal "Le Lien" du Conseil des Chevaliers de Colomb Seigneur Côté 10096 de L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Paul-de-la-Croix, afin de défrayer les frais de publication du journal "Le Lien", au montant de cinquante dollars (50 \$);

CONSIDÉRANT QUE

certain nombre de nos contribuables font partie de ce Conseil;

CONSIDÉRANT QUE

cet organisme oeuvre pour le bien-être de chacune des paroisses mentionnées précédemment.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de verser un commanditaire de cinquante dollars (50 \$) pour défrayer les frais de publication du journal "Le Lien" du Conseil des Chevaliers de Colomb Seigneur Côté 10096 de L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Paul-de-la-Croix.

DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT DE SURFAÇAGE DU CLUB QUAD LES ROULEUX DES BASQUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Stéphane Dumont, président du Club Les Rouleux des Basques, en date du 25 janvier 2009, au sujet d'une demande de support financier pour faire l'acquisition de quatre (4) chenilles "Soucy Track" afin d'entretenir les sentiers d'hiver dudit Club;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux bénévoles ont aidé à créer un réseau de sentier quatre (4) saisons entre les municipalités de Saint-Cyprien et Trois-Pistoles en passant par Saint-Paul-de-la-Croix de plus de deux cent vingt-cinq (225) km;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration du Club souhaite se munir dans un premier temps d'un système de chenilles au coût de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) qui sera installé sur un tracteur;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cet équipement donnera un élément positif pour les membres et les municipalités par la qualité supérieure des sentiers et par l'augmentation de l'achalandage et l'utilisation des services offerts dans chaque municipalité de la région des Basques et des paroisses limitrophes.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix verse au Club Quad Les Rouleux des Basques un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) pour leur demande de support financier pour l'achat d'un équipement de surfaçage.

**CAMPAGNE DE PROMOTION DU PROGRAMME DIAGNOSTIC
RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER D'HYDRO-QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Roger Perron, directeur régional – Est et Nord-du-Québec et directeur - Réseau de distribution d'Hydro-Québec, en date du 9 février 2009, au sujet d'une rencontre d'information sur la campagne de promotion du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER, qui se tiendra le 4 mars 2009, à 11 h, à la salle Bas-St-Laurent A (2^e étage) du Centre de Congrès – Hôtel Universel de Rivière-du-Loup;
- CONSIDÉRANT QUE** le diagnostic résidentiel est un rapport de recommandations personnalisé émis gratuitement par Hydro-Québec en réponse à un questionnaire détaillé rempli par ses clients résidentiels admissibles;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette nouvelle campagne, Hydro-Québec offre un soutien financier aux collectivités pour la réalisation d'un projet collectif de leur choix;
- CONSIDÉRANT QUE** le but de cette campagne est d'inciter les clients à remplir le questionnaire puis à appliquer les mesures d'économie d'énergie qui sont proposées pour chaque résidence afin de réduire la consommation d'énergie. Leur participation est encouragée par le fait qu'ils prennent part à un projet pour leur communauté;
- CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec remet un montant à la municipalité à chaque fois qu'un rapport de recommandation est émis à un citoyen.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix autorise la participation de monsieur Philippe Dionne, maire, et madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, à assister à la rencontre d'information sur campagne de promotion du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER.

Résolution 47-03-2009

FRAIS D'UTILISATION DE LA SALLE PAROISSIALE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC ET VILLERAY

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Maurice Dionne, directeur général de la Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray, en date du 5 février 2009, au sujet des frais d'utilisation de la salle paroissiale pour l'assemblée générale annuelle de la Caisse qui se tiendra le 29 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE

celui-ci demande qu'il n'y est aucun frais de facturer pour la location et le service de conciergerie de ladite salle;

CONSIDÉRANT QUE

la Caisse populaire Du Parc et Villeray contribue régulièrement au développement du milieu par des dons et commandites.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ne facture aucun frais d'utilisation de la salle paroissiale pour la tenue de l'assemblée générale annuelle, le 29 avril 2009, de la

Caisse populaire Desjardins Du Parc et
Villeray.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution 48-03-2009

NOMINATION DE MONSIEUR SIMON-PIERRE DUBÉ À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE POUR LA BRIGADE INCENDIE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon-Pierre Dubé a manifesté son intention de faire partie de la brigade incendie de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a débuté en janvier 2009 la formation Pompier 1.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix nomme à titre de pompier volontaire monsieur Simon-Pierre Dubé.

Ledit Conseil autorise monsieur Simon-Pierre Dubé à suivre la formation Pompier 1 et entérine les dépenses de ce cours.

Résolution 49-03-2009

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL RELATIF AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) mentionne que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protections

contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE

ces objectifs de protection contre les incendies doivent être conforme avec les orientations déterminées par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE

les actions requises pour atteindre ces objectifs ont été élaborées en collaboration avec les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE

le plan de mise en œuvre contient les actions à réaliser pour l'atteinte des objectifs de protection contre les incendies contenus dans le schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le présent Conseil a pris connaissance du plan de mise en œuvre élaboré pour la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix et s'engage à le respecter afin d'atteindre les objectifs de protection contre les incendies contenus dans le schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup.

RÉSEAU ROUTIER

Résolution 50-03-2009

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
ACCEPTATION DU RAPPORT DES DÉPENSES POUR LES
TRAVAUX MUNICIPAUX ET DEMANDE DE PAIEMENT AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - SUBVENTION
DE HUIT MILLE DOLLARS (8 000 \$)**

CONSIDÉRANT QUE

le rapport des dépenses a été transmis le 16 février 2009, au ministère des Transports du Québec, pour les travaux municipaux admissibles au Programme d'amélioration du réseau routier

municipal pour une subvention de huit mille dollars (8 000 \$);

CONSIDÉRANT QU'

en date du 31 décembre 2008, les dépenses pour des travaux d'amélioration du chemin du premier rang de Saint-Paul-de-la-Croix s'élèvent à neuf mille dix-neuf dollars et quarante-huit cents (9 019,48 \$) après remboursement de la TPS;

CONSIDÉRANT QUE

ledit Conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a joint au rapport les pièces justificatives pour lesdites dépenses, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention, à l'exception de celle du ministère des Transports du Québec.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte le rapport des dépenses et demande au ministère des Transports du Québec la subvention de huit mille dollars (8 000 \$) pour le Programme d'amélioration du réseau routier municipal, plus particulièrement, au chemin du premier rang de Saint-Paul-de-la-Croix.

Résolution 51-03-2009

**ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS
(ABAT-POUSSIÈRE)**

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Chantal Bourque, conseillère de Sel Warwick, en

date du 24 février 2009, au sujet d'une offre de service pour l'approvisionnement de chlorure de calcium en flocons;

CONSIDÉRANT QUE

ce fournisseur offre le ballot d'une (1) tonne 83 % - 87 %, au montant de quatre cent soixante dollars (460 \$) l'unité plus taxes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix achète douze (12) ballots d'une (1) tonne pour l'approvisionnement de chlorure de calcium au montant de quatre cent soixante dollars (460 \$) l'unité plus taxes de Sel Warwick incluant les frais de transport.

Ce matériel doit être livré au garage municipal (80, rue Principale Ouest) vers la fin de mai ou le début de juin 2009.

Résolution 52-03-2009

DEMANDE DE SOUMISSIONS

CAMION DE SERVICE FORD F-150, ANNÉE 1989

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire vendre le camion de service Ford F-150, année 1989, moteur 4,9 litres, 2 RM, quatre (4) pneus d'été et quatre (4) pneus d'hiver, compteur 238 000 km, par un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE

les soumissions doivent parvenir au bureau municipal par courrier spécial ou être remises de main à main à la directrice générale / secrétaire-trésorière, sous plis cachetés portant la mention "Soumission – Vente d'un équipement", pour le lundi 6 avril 2009, avant seize heures (16 h);

CONSIDÉRANT QUE

le prix présenté doit être en argent canadien incluant les taxes gouvernementales et valide pour une période de soixante (60) jours. Le paiement doit être fait en un (1) seul versement par chèque ou en argent;

CONSIDÉRANT QUE

le soumissionnaire doit venir voir et inspecter l'équipement avant de présenter son offre. Le véhicule est vendu tel qu'il est et tel que vu;

CONSIDÉRANT QUE

l'ouverture des soumissions se fera le lundi 6 avril 2009, lors de la séance du Conseil municipal qui débutera à 20 h, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix. La municipalité s'engage à accepter ni la plus haute et ni aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE

l'acquéreur a soixante (60) jours pour verser son paiement, après acceptation de la soumission par la municipalité. Celui-ci deviendra propriétaire de l'équipement lorsque le paiement complet sera versé à la municipalité et celui-ci devra venir le chercher au garage municipal au 80, rue Principale Ouest, Saint-Paul-de-la-Croix.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à préparer et à publier un appel d'offres pour demander des soumissions pour la vente du camion de service Ford F-150, année 1989. Cet avis sera publié dans le journal Municipalité Plus, édition de mars 2009.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

NOTE

CONSULTATION POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE LE DIMANCHE 15 MARS 2009

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, qu'une consultation publique se tiendra le dimanche 15 mars 2009, à 14 h, à la salle du Conseil au 3, rue du Parc, à Saint-Paul-de-la-Croix, pour la mise à jour de la politique familiale. Toute la population ainsi que les élus (es) sont invités à cette rencontre.

Résolution 53-03-2009

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR SERGE GAGNON, GRAPHISTE DE TROIS-PISTOLES, POUR LA CONCEPTION ET MONTAGE DE LA BROCHURE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Serge Gagnon, graphiste de Trois-Pistoles, en date du 17 février 2009, au sujet d'une offre de service pour la conception et le montage de la brochure de la mise à jour de la politique familiale;
- CONSIDÉRANT QUE** le prix pour la conception de la brochure (environnement graphique, typographie et couleurs) est de deux cent vingt dollars (220 \$) plus taxes;
- CONSIDÉRANT QUE** le prix pour la mise en page de quarante-huit (48) pages intérieures est de huit cent quatre-vingt dollars (880 \$) plus taxes;
- CONSIDÉRANT QUE** l'option B pour la brochure de 8,5" par 11" fermée (ouverte 11" par 17"), couverture en quadrichromie recto à fond perdu sur HannoArt 200M cover intérieur en quadrichromie à fond perdu sur HannoArt 160M text, broché à cheval, papier plus épais, qualité

supérieure, impression au laser, pour un montant de trois mille cent dollars (3 100 \$) plus taxes pour quatre cents (400) exemplaires;

CONSIDÉRANT QUE

les frais de production (matériel d'atelier et frais divers de présentation) est de cent dix dollars (110 \$) plus taxes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte l'offre de service de monsieur Serge Gagnon, graphiste de Trois-Pistoles, pour un montant de quatre mille trois cent dix dollars (4 310 \$) plus taxes, pour exécuter le travail mentionné précédemment.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Résolution 54-03-2009

DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE LA FERME AVICOLE LA PAYSANNE POUR LE CONCOURS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Élisabeth Lavoie et monsieur Jérôme Dancause domiciliant au 470, rang A, Saint-Paul-de-la-Croix, en date du 9 février 2009, au sujet d'une demande d'appui pour le projet de ferme avicole La Paysanne;

CONSIDÉRANT QUE

la venue d'une telle entreprise dans notre municipalité représente non seulement la pérennité de l'agriculture, mais contribue également à diversifier cette agriculture, à développer un nouveau champ d'activités économiques et à diminuer l'exode rural;

- CONSIDÉRANT QUE** la ferme avicole Paysanne vise principalement à produire des oeufs de consommation, pour une production annuelle d'environ cent trente et un mille quarante (131 040) douzaines d'œufs;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conforme à la réglementation municipale ainsi qu'au RCI agricole de la MRC de Rivière-du-Loup;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet est sans incidence négative sur le voisinage et l'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet va permettre non seulement d'exploiter une ferme avicole de cinq mille quarante (5 040) poules et de produire des œufs de consommation, mais de réaliser une activité rentable tout en permettant à une jeune famille de réaliser son rêve de vivre de l'agriculture;
- CONSIDÉRANT QUE** Saint-Paul-de-la-Croix est une municipalité dévitalisée et qu'elle a besoin de nouveaux projets novateurs et créateurs d'emploi.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix appuie le projet novateur et encourage le dynamisme de madame Élisabeth Lavoie et de monsieur Jérôme Dancause domiciliant au 470, rang A, Saint-Paul-de-la-Croix, pour le projet de la ferme avicole La Paysanne.

Résolution 55-03-2009

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR L'ENTREPRISE 9165-8542 QUÉBEC INC.

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu un dossier de monsieur Michel Bélanger,

président de l'entreprise 9165-8542 Québec inc., en date du 27 février 2009, au sujet d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE

la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de l'entreprise 9165-8542 Québec inc. est de vendre une partie de son terrain à son voisin;

CONSIDÉRANT QUE

cette transaction est un terrain boisé et en friche, elle n'affecte donc pas le potentiel du lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE

ces lots ne sont pas en agriculture et ne peuvent pas vraiment être cultivés;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande n'affecte pas l'homogénéité de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et en sol dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE

cette transaction vise à regrouper tout le tour du petit lac à un seul propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE

cette transaction peut aider à régler la problématique des castors qui amène l'inondation de terres agricoles.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix appuie la demande d'autorisation de l'entreprise 9165-8542 Québec inc. pour la vente d'une partie de son terrain à son voisin afin de regrouper le tour du petit lac à un seul propriétaire.

SUIVI DU DOSSIER DU 30, RUE PRINCIPALE OUEST POUR LE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Langis Desjardins, propriétaire du 30, rue Principale Ouest, Saint-Paul-de-la-Croix, au sujet du raccord de sa propriété au réseau d'égout municipal;
- CONSIDÉRANT QUE** celui-ci n'est toujours pas raccordé au réseau d'égout municipal. Il devait mandater un entrepreneur pour que celui-ci procède au branchement de sa résidence avant le 15 novembre 2008;
- CONSIDÉRANT QUE** le puisard de cette résidence est un risque pour la sécurité et la salubrité;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Langis Desjardins a mandaté sa sœur madame Jeannette Desjardins pour le suivi du dossier;
- CONSIDÉRANT QUE** ces travaux devront être effectués le plus tôt possible après la période du dégel et se terminer pour le 30 juin 2009;
- CONSIDÉRANT QUE** pour se conformer au règlement Q2-r.8, monsieur Desjardins doit faire vidanger et remplir son puisard après que les travaux de raccordement soient effectués.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise que monsieur Langis Desjardins, propriétaire du 30, rue Principale Ouest, Saint-Paul-de-la-Croix, effectue les travaux de raccordement au réseau d'égout municipal ainsi que de vidanger et de remplir le puisard pour le 30 juin 2009.

Après cette date, le Conseil municipal entreprendra les procédures nécessaires afin que ces travaux soient réalisés aux frais du propriétaire.

LOISIRS ET CULTURE

SUIVI DE DOSSIER

Résolution 57-03-2009

DEMANDE DE PAIEMENT DE LA FACTURE NUMÉRO 03 DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BÉLANGER, ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une facture de monsieur Jean-Louis Bélanger, architecte, en date du 31 décembre 2008, au sujet des honoraires professionnels pour le projet de "**Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)**";

CONSIDÉRANT QUE

le montant de ladite facture a été corrigé;

CONSIDÉRANT QUE

le montant de la facture corrigée est de trois mille six cent quatre-vingt-dix dollars (3 690 \$) plus taxes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix paye le montant des travaux effectués soient l'appel d'offres ainsi que l'impression des plans incluant les taxes gouvernementales.

Le Conseil municipal effectuera la balance du solde dû ainsi que le montant de la retenue après que le certificat de la fin des travaux soit émis ainsi que la

réception des quittances des sous-traitants de l'entrepreneur et toutes les autres normes exigées pour la fin du projet de **"Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)"**.

Résolution 58-03-2009

DÉPÔT DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS POUR LE SUIVI DU PROJET DE "RELOCALISATION ET AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AINSI QUE LE LOCAL DU CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET (CACI)"

CONSIDÉRANT QUE

madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose à chacun (e) des membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix les documents préparés par les différents professionnels pour le suivi du projet de **"Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)"** :

- Documents de l'ingénieur;
 - * Rapport de visite numéro # 9 le 18 février 2009;
 - * Correspondance par courriel entre l'Actuel Conseil inc. et Noram Experts-Conseils inc., en date du 18 février 2009.

POUR CE MOTIF,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix entérine les différents documents mentionnés précédemment pour le suivi du projet de **"Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le**

**local du Centre d'accès
communautaire Internet (CACI)".**

INFORMATIONS

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE ET MENSEULLE

- La séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le lundi 6 avril 2009, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

- La prochaine réunion de travail pour préparer la séance du 6 avril 2009 est prévue le lundi 30 mars 2009, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

- Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix que la vérification des livres comptables, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, s'effectuera les 17 et 18 mars 2009, au bureau municipal. Le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur sont prévues d'ici le 15 avril 2009, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

SOUPER DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE "RELOCALISATION ET AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AINSI QUE LE LOCAL DU CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET (CACI)"

- Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'un souper spaghetti est organisé le samedi 14 mars 2009, à 17 h 30, à la salle paroissiale, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, pour le financement du projet de **"Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)".**

MODIFICATIONS DE MESURE AU COMPTOIR DE PRÊT POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a demandé des soumissions pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est celle de Mobilier de bureau MBH de Québec au montant de trente-six mille huit cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-quinze cents (36 871,95\$) taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE des modifications de mesure pour le comptoir de prêt ont été acceptées avec un coût supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a autorisé par la résolution 20-01-2009 le paiement de la facture numéro # 81248 au montant de trente-sept mille trois cent quarante-neuf dollars et soixante-deux cents (37 349,62 \$) taxes incluses pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cette somme comprend le montant de la soumission présentée ainsi que le coût des modifications de mesure apportées au comptoir de prêt.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix entérine le coût supplémentaire pour les modifications de mesure apportées au comptoir de prêt qui a été ajouté au prix initial de la soumission de Mobilier de bureau MBH.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 60-03-2009

NOMINATION DU COMITÉ AD HOC POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QU' un comité ad hoc a été formé pour la mise à jour de la Politique familiale de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité est formé de mesdames Isabelle Lagacé, présidente, Jacqueline Boucher, Christine Malenfant et Lyne Thériault ainsi que madame Ghislaine Lafrance, chargée de projet, et de madame Hélène Malenfant, directrice générale.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix entérine la nomination des membres du comité nommées précédemment pour la mise à jour de la Politique familiale municipale.

Résolution 61-03-2009

AVIS À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR L'EXPÉDITION DES AVIS D'ÉVALUATION ET DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2009

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la date d'expédition des avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales est fixée pour le dernier jour de février;

CONSIDÉRANT QUE la fonctionnaire principale (directrice générale / secrétaire-trésorière) a vécu un surplus de travail au niveau du secrétariat et de la trésorerie touchant les dossiers suivants :

- Suivi du dossier pour le projet de **"Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)";**
- Suivi du dossier de la mise à jour de la Politique familiale municipale;
- Préparation et envoi de documents gouvernementaux (budget 2009, T4, Relevé 1, CSST, etc.);
- Formation d'une nouvelle employée municipale;
- Et tous les autres suivis demandés...;

CONSIDÉRANT QU'

avec toutes ces raisons, les élus (es) municipaux jugent opportun que l'impression et l'expédition des avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales 2009 soient le 20 mars 2009 afin de permettre à la directrice générale / secrétaire-trésorière de répondre adéquatement aux exigences du surplus de travail qui a été demandé concernant les différents dossiers mentionnés précédemment.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix avise la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que l'impression et l'expédition des avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales soient le 20 mars 2009.

Le paiement des taxes municipales 2009 soit versé aux dates suivantes :

- Le premier versement :
* Le 30 avril 2009;
- Le deuxième versement :
* Le 30 juillet 2009;
- Le troisième versement :
* Le 30 octobre 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 62-03-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h35, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'assemblée soit levée.

Philippe Dionne,
Maire

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière